Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement LRRD

1996/2080(COS) - 30/04/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la communication vise à repenser le lien existant entre aide d'urgence, réhabilitation et développement afin de rechercher les moyens d'améliorer l'impact et l'efficacité continue de ces politiques. CONTENU : dans sa communication, la Commission cherche à démontrer que le lien existant entre aide d'urgence, réhabilitation et développement devrait être repensé sous un angle plus holistique. L'idée qui prévaut est qu'à toutes les phases de la conception, puis de la mise en oeuvre des actions -et non en cas de crise imminente-, il est nécessaire de développer une politique de planification stratégique intègrant tous les aspects politiques, sociaux et techniques du développement, replacés au sein d'un cadre global. Il s'agit en particulier de mettre en place une stratégie de planification favorisant une pleine et entière coordination entre donateurs et entre services compétents (coordination interne). Parallèlement, la communication insiste pour que la triade "urgence-réhabilitation-développement" soit mise en oeuvre dans un continuum dynamique et opportun afin de permettre aux donateurs de mieux voir les effets de leurs interventions et aux bénéficiaires de mieux profiter des actions réalisées. A cet effet, la Commission fait une série de recommandations visant à replacer le système de l'aide aux PVD dans une dynamique nouvelle et plus efficace. Elle demande : -la préparation, pour chaque région et pays concerné, de cadres globaux de politique fondés sur une approche des risques et ayant pour objectif d'aboutir à la "stabilité structurelle" (intégration de facteurs économiques, sociaux, politiques, de développement, droits de l'homme, etc.) avec, dans chaque cas, une phase pilote portant sur un échantillon représentatif de pays exposés aux tensions politiques et aux catastrophes naturelles, -la prévention des conflits, afin d'anticiper les explosions sociales ou politiques et prenant en compte la dimension "paix", comme élément essentiel des cadres globaux de politique, -le renforcement de la capacité d'analyse afin d'identifier les pôles potentiels de troubles (notamment grâce à l'aide des chefs de délégation de la Commission dans les pays concernés), -l'intensification de la coopération politique et de la coordination de l'aide au développement avec les Etats membres et les autres donateurs, -le renforcement de la coordination interne par la création de "task forces pays" sur place et à Bruxelles composées de fonctionnaires de l'aide d'urgence, de la réhabilitation et du développement, -des analyses par pays de l'impact de l'aide d'urgence, -la définition de stratégies de réhabilitation pour la gestion des situations d'après crise (notamment mises au jour des causes des crises et des faiblesses encore présentes) et la mise en place de procédures rapides et souples pour les actions venant après l'aide d'urgence, -la mise en place de programmes de préparation aux catastrophes, -la conception de programmes de réforme macro-économique prenant en compte la dimension "risque de catastrophes naturelles ou humaines" dans la programmation, -la mise en place de programmes et de politiques sectorielles.